

	Document maîtrisé	Date réunion	28/02/2023	Référence :	CR-CM
	PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	13/04/2023
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 11 AVRIL 2023 A 18 H 30**

L'an deux mille vingt-trois, onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, , LANG Patrick, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, GACHET Edith donne pouvoir à VOLPE Marc, LANG Patrick donne pouvoir à VIARD Richard, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.

Secrétaire de séance : RICHARD Aline



Le Maire excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir et donne lecture du pouvoir donné.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2023 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme RICHARD Aline est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BEZEGHER Hélène est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

=> *Approbation compte-rendu séance précédente*

- 1- *Vote des budgets ;*
- 2- *Compte administratif 2022 du Budget Principal ;*
- 3- *Compte administratif 2022 du Budget annexe Eau et Assainissement ;*
- 4- *Compte de Gestion 2022 du Budget Principal ;*
- 5- *Compte de Gestion 2022 du Budget annexe Eau et Assainissement ;*
- 6- *Affectation des résultats 2022 du Budget Principal ;*
- 7- *Affectation des résultats 2022 du Budget annexe Eau et Assainissement ;*
- 8- *Budget Primitif 2023 Budget Principal ;*
- 9- *Budget Primitif 2023 Budget annexe Eau et Assainissement ;*
- 10- *Vote des 3 taxes 2023 ;*
- 11- *Information budget CCAS ;*

- 12- *Subventions aux associations 2023 ;*
13- *Enveloppe régime indemnitaire 2023.*
Questions diverses



1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DES 2 BUDGETS

Le Maire doit se retirer pour le vote des comptes administratifs 2022 des budgets : principal de la commune, eau et assainissement, car il ne peut pas voter son propre compte administratif.
Il donne la présidence de la séance à Monsieur Laurent PELLISSIER, 1^{ère} Adjoint, et quitte la salle.

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Laurent PELLISSIER donne lecture de la balance générale du Compte Administratif 2022 de la commune. Il apparaît un résultat de clôture excédentaire en Fonctionnement au 31.12.2022 de **2 898 878,80 €** et un résultat de clôture déficitaire en Investissement au 31.12.2022 de **2 162 122,64 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Monsieur Laurent PELLISSIER donne lecture de la balance générale du Compte Administratif 2022 du service eau & assainissement. Il apparaît un résultat de clôture excédentaire en Fonctionnement au 31.12.2022 de **31 131,12 €** et un résultat de clôture excédentaire en Investissement au 31.12.2022 de **528 464,70 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

Le Maire réintègre la salle et prend acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2022.

2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DES 2 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 de la commune, de se prononcer sur le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, en parfaite corrélation avec le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 du service eau & assainissement, de se prononcer sur le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DES 2 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire, au vu du Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la commune, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2022.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reprendre **736 756,16 €** en fonctionnement, article 002, et d'affecter la somme de **2 162 122,64 €** en investissement, article 1068, pour couvrir le déficit d'investissement à fin 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ **BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT**

Le Maire, au vu du Compte Administratif 2022 du budget Eau & Assainissement, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2022.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reporter au compte 002 l'excédent de fonctionnement, soit **31 131,12 €** en fonctionnement et de reprendre l'excédent d'investissement au compte 001 soit la somme de **528 464,70 €** en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

4/ APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 DES 2 BUDGETS

❖ **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Le Maire informe que pour la première fois, depuis de nombreuses années le budget a été compliqué à élaborer. Cela a été une rude tâche pour parvenir à un bon équilibre celui-ci. Les raisons qui nous ont amenés à ces difficultés sont les suivantes :

S'agissant des dépenses de fonctionnement :

- Nous avons eu une hausse démesurée des coûts de l'énergie électrique qui passent de 200 000,00€ en 2022 à plus de 800 000,00 € cette année après renégociation des contrats ;
- Le changement du mode d'exploitation de l'Eau d'Olle Express ;
- Le soutien de la présence de médecins sur notre territoire. Tout cela est autant de facteurs qui ont eu pour conséquence une augmentation de 40% de nos charges de fonctionnement.

S'agissant des recettes de fonctionnement :

- Nous constatons une baisse significative de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises de 50 000,00€.
- La hausse de la fiscalité, vous le découvrirez plus tard, est liée à l'augmentation des bases arrêtées par l'Etat et nous avons dû aussi par rapport aux explications précédentes, procéder à une augmentation des taux sur notre commune.
- Parallèlement à cela, pour éviter une hausse trop conséquente des taux d'imposition, nous avons prévu au budget de recourir à un emprunt sur une courte période de trois ans de façon à passer cette mauvaise période et couvrir tous ces frais qui portent surtout sur l'exercice 2023.

S'agissant des dépenses d'investissements :

- Malgré toutes les contraintes au niveau du fonctionnement dans un contexte financier complexe, nous avons voulu continuer à honorer nos engagements en termes d'investissements structurants pour un montant de 2 200 000,00 € environ. Nous avons dû réaliser des arbitrages assez conséquents sur les dépenses d'opérations courantes. La somme allouée aux petites opérations et entretiens courants est d'environ 1 000 000,00 €.

S'agissant des recettes d'investissements :

- Nous avons au chapitre 13 de recettes de subvention en hausse qui résulte d'attribution de subventions diverses cette année.
- Nous avons une prévision haussière sur le chapitre 21 induite par la vente du foncier GINIES et l'attribution de subventions diverses.

Le maire donne la parole à Hélène BEZEGHER pour la lecture ligne par ligne du budget primitif de la Commune.

Le Maire informe que ce budget est proposé après plusieurs réunions de la Commission des finances. Il rappelle que cette commission est composée de l'ensemble du Conseil Municipal qui a dû procéder à des arbitrages tant au niveau de la section de fonctionnement qu'au niveau de la section d'investissement.

Il s'agit d'un budget de rigueur. Malgré le contexte compliqué et difficile face à des hausses complètement imprévues et inconsidérées, nous avons essayé de faire au mieux pour présenter un budget équilibré.

En Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 7 680 256,16 €.

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque.

En Investissement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 7 993 881,01 €.

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire informe qu'il a été un peu moins compliqué à élaborer et à équilibrer. Il donne la parole à Hélène BEZEGHER pour la lecture ligne par ligne du budget annexe eau et assainissement.

Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 501 979,85 €.

Investissement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 651 874,61 €.

Le Maire indique que pour la première année, le budget principal n'apporte pas du tout de subvention pour l'équilibre de ce budget d'eau. Il est constaté un fort excédent en termes d'investissement du fait des amortissements, alors que nous n'avons pas de besoins spécifiques pour investir sur notre réseau d'eau.

Il rappelle que d'ici 2 ans, les communes seront dans l'obligation de transférer cette compétence à la Communauté de Communes. Alors les sommes excédentaires seront réintégrées dans le budget principal de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

5/ TAUX D'IMPOSITION 2023 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire rappelle qu'au regard des fortes hausses notamment au niveau de l'énergie, on espère que l'an prochain cela va se stabiliser voir baisser de façon conséquente. Nous nous sommes projetés sur les budgets des 3 ou 4 ans avenir, sur le poste de l'énergie électrique nous avons prévu non pas 200 000,00€ mais 400 000,00€ contrairement à ce qui se passe pour cette année où l'on passe de 200 000,00€ à 900 000,00 € moins 100 000,00€ d'amortisseur fiscal.

Il informe que si nous avons dû compenser ces hausses en termes de fonctionnement uniquement par les impôts locaux, nous aurions dû augmenter de l'ordre de 35 à 40% nos impôts locaux. Nous ne sommes pas sur une situation pérenne, nous l'espérons sur les prochains exercices, mais juste sur des difficultés temporaires sur le budget 2023. Nous préférons équilibrer avec la souscription d'un emprunt à court terme, sur 3 ans.

Pour autant nous avons prévu une hausse de 5% des impôts. Elle vient s'ajouter à la hausse des bases fiscales décidées par l'Etat qui sont de l'ordre de 6 à 7% pour l'année 2023. Au global nous atteignons une hausse d'environ 12% sur les ressources fiscales.

Ainsi les taux seront pour 2023 les suivants :

- Taxe foncière bâti : 41,23 %

- Taxe foncière non bâti : 92,84 %

- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 39,25 %

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons procédé à ces augmentations. Nous n'avons pas augmenté ces taux depuis 2008. Nous savons bien que ce n'est pas la bonne période, certains de nos contribuables sont en grandes difficultés actuellement. Mais nous sommes tenus d'équilibrer notre budget et nous n'avons pas beaucoup de l'attitude et de choix pour cela.

En terme de ressource, cela impacte tout le monde, mais 85% de nos ressources sont induites par l'entreprise captive que l'on a sur notre territoire et les autres 15% à la charge de nos contribuables. Pour autant les 12% s'appliquent à tous.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6/ INFORMATION BUDGET CCAS

Le Maire donne la parole à Madame Murielle VIARD GAUDIN, vice-présidente, afin qu'elle puisse informer les élus sur le vote du budget du CCAS.

Elle informe que le budget a été voté et adopté par le Conseil d'Administration pour un montant en fonctionnement de 36 900,00 € et en investissement de 440,13 €.

Sur l'année qui s'est écoulée nous avons distribué des aides mais n'avons pas pu réaliser beaucoup d'action comme les repas, car il y avait encore la crise sanitaire dû par la COVID-19.

Enfin, si nous avons besoin d'autres ressources au cours de l'année, nous demanderons une subvention supplémentaire à la Mairie d'Allemond.

Le Maire informe que, le CCAS joue pleinement son rôle sur la Commune. Au regard de ce que nous avons évoqué dans les points précédents ; sera sûrement amené à agir plus aux cours des mois et années à venir, face aux difficultés que rencontre un certain nombre de nos administrés.

Murielle VIARD GAUDIN rappelle que cela a déjà commencé. Lorsque les gens vont recevoir les prochaines factures d'électricité, je pense que nous allons recevoir des demandes. Nous allons devoir travailler plus avec le Conseil Départemental.

Le Maire ajoute : il est bon d'évoquer la note d'électricité ; si nous avons entendu dans les médias qu'un bouclier fiscal a été mis en place par le gouvernement pour l'abonné lambda, tandis que pour les bailleurs sociaux rien n'a été mis en place. Certaines copropriétés reçoivent des sommes exorbitantes telles que nous avons reçues sur la Commune après renégociation des contrats. Il risque d'y avoir un grand nombre d'impayés.

7/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ALLEMOND ET DE LA VALLEE DE L'EAU D'OLLE – ANNEE 2023

Le Maire donne la parole à Murielle VIARD GAUDIN. Elle informe que la crise sanitaire était encore de rigueur, nous avons pu observer que certaines associations ont perdu en nombre d'adhérents et que d'autres ont organisé moins d'actions. Nous espérons qu'elles arriveront à se redynamiser.

Elle donne lecture de la délibération et énumère les propositions de subventions aux associations d'Allemond pour l'année 2023, pour un montant total de 41 446,00 €.

Murielle VIARD GAUDIN informe que nous avons eu du mal à traiter certains dossiers qui étaient mal montés. De plus, nous avons fait face à une nouvelle complication avec la loi RGPD, certaines associations refusent de transmettre la liste de leurs adhérents résidant sur notre Commune. L'an prochain, nous devons revoir ce critère, en demandant peut-être une attestation sur l'honneur des présidents d'associations, tout en sachant que si les renseignements sont faux, cela pourra se retourner contre l'association. Cela est dommage.

Richard VIARD ajoute que pour traiter ces dossiers, il faut de la rigueur.

Marc VOLPE rappelle qu'il faut communiquer aux associations que ces données sont traitées avec la plus grande confidentialité.

Murielle VIARD GAUDIN : c'est la réponse qui a été faite à ces associations. De plus, elle rappelle que ces données ne sont traitées que par des élus en Mairie.

Le Conseil Municipal, approuve le versement de ces subventions à l'unanimité.

8/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Murielle VIARD GAUDIN donne lecture de la délibération, elle énonce les montants alloués aux associations nationales et locales qui n'entrent pas dans le tableau des associations « ALLEMOND ».

Elle informe qu'il a été alloué 200,00€ à la Croix Rouge au lieu de 100,00€ l'an passé, car elle intervient sur le territoire en distribuant des Colis.

Elle ajoute que certaines associations comme Oisans Solidaire ou POLYFEMNA ont également fait une demande de subvention à la Communauté de Commune de l'Oisans. Il faudra revoir cela l'année prochaine.

La somme totale allouée aux associations extérieures est de 1 600,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

10/ REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire rappelle que ce dossier a été évoqué lors de réunions précédentes, nous allons devoir retravailler et réévaluer dans les semaines et les mois à venir. Cela fera sûrement l'objet d'une nouvelle délibération pour répondre à des évolutions salariales qui doivent être réactualisées au sein des territoriaux.

Nous repartons sur le même principe que les années précédentes, cette enveloppe indemnitaire est fixée à ce jour à 40 601,00€ il y a lieu de délibérer sur le montant de l'enveloppe complémentaire pour le versement de la prime liée à la manière de servir et la prime de performance collective du personnel communal sur l'année 2022 pour un versement sur l'année 2023.

Le Maire propose de fixer le montant de l'enveloppe à 40 601,00€ pour les agents bénéficiaires. Cela englobe la manière de servir, la performance collective et une prime liée aux responsabilités à cela s'ajoute le salaire de base, ainsi que le treizième mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 avril, nous avons réservé cette séance aux finances et aux budgets. Nous sommes dans l'obligation de traiter d'autres dossiers d'ici la fin du mois.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table :

- Robert SIMON fait un point sur les chantiers en cours et à venir :

- ❖ Les travaux d'extension de la résidence les Tilleuls vont se réaliser sur l'année en cours. Ils représentent 1 600 000,00 €.
- ❖ Nous avons prévu de lancer des travaux sur la piscine. Cette année nous allons lancer une étude des besoins. Les travaux seront réalisés au cours des années à venir.

- ❖ Travaux du parking du Creytel, une étude va être lancée cette année et les travaux débiteront sur l'année 2024.
- ❖ Travaux parc des Tilleuls, une étude va être lancée cette année et les travaux débiteront sur l'année 2024.
- ❖ Des Travaux de voirie sont réalisés par le Conseil Départemental en ce moment. Plusieurs routes sont concernées.
- ❖ Travaux sur la route de bâton : le dossier a avancé avec RTE. Les travaux doivent commencer à compter du mois de juin.
- ❖ Travaux parking route des écoles, ils sont en cours. Les enrobés seront réalisés au cours de la semaine prochaine.

Le Maire donne la parole à l'assemblée :

- Michelle PELLETIER : concernant les problèmes liés aux contrats de l'énergie est-il possible pour les Collectivités de renégocier ces contrats ? Le Maire informe que cela n'est pas possible. Contractuellement, ces contrats ont été négociés en fin d'année pour une durée d'un an. Nous n'avons pas de latitude, nous avons haussé le ton, mais nous sommes obligés de prévoir les sommes au budget. Il faudrait que l'état intervienne d'une façon un peu plus forte que ce qu'il fait actuellement.

Michelle PELLETIER informe que les problèmes d'impayés risquent de survenir ou existent déjà et vont être très nombreux ! Un grand nombre de municipalités sont déjà confrontées à cela.

- Michelle PELLETIER : actuellement au niveau des taxes foncières, tous les propriétaires doivent faire une déclaration avant le 30 juin 2023. Est-ce pour une harmonisation au niveau national de la loi qui va se régler ? Comment cela va être calculé sur les taxes foncières, au niveau des structures anciennes ? On risque une mise aux normes, qui va coûter cher ? Avez-vous d'autres informations au niveau de la Municipalité ? Le Maire répond n'avoir aucune autre information. Nous avons été mis au courant en même temps que les administrés et via les médias. Est-ce que l'administration fiscale est en train de nous obliger à déclarer plus précisément le patrimoine ? Pourtant, ils connaissent déjà beaucoup de choses nous concernant, mais ils demandent à ce que des déclarations complémentaires soient faites pour rechercher ceux qui ont échappé aux taxes et impôts jusqu'à présent.

- Michelle PELLETIER demande au sujet des transferts de compétences en 2026 à la Communauté de Communes, si cela va se faire au 1^{er} janvier. Le Maire informe que 2026 est la date butoir à laquelle devra être transférée la compétence. On est en 2023, les choses semblent s'accélérer au niveau de la Communauté de Commune de l'Oisans, il est possible que l'on franchisse le pas avant cette date. Il faut voir les conditions qui restent à définir et préciser. Allemond bénéficie d'un prix de l'eau, inférieur à certaines communes de l'Oisans. Effectivement, s'il s'agit de nous indexer le prix maximum avec l'obligation de le faire, ce sera plus compliqué. Nous pourrions peut-être bénéficier, comme dans les années précédentes d'un lissage sur les 8 ou 10 années futures et une participation de la Collectivité pour amortir le choc. Il faudra regarder cela de près, à ce moment-là.

Michelle PELLETIER rappelle que le problème de l'eau et de son prix au niveau de l'hexagone va devenir une réelle discussion. Surtout sur la tarification de l'eau. Enfin, elle ajoute que depuis la fin du SIERG et la reprise de compétence par la Communauté de Commune l'Oisans, nous n'avons plus d'informations sur les relevés effectués au niveau des piézomètres situés en Oisans. Depuis le transfert de compétence est-ce bien géré ? Nous n'avons plus d'informations sur ces relevés.



La séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance

Aline RICHARD

Le Maire,

Alain GINIES

